

MOTION EXCÉDENTS CAMIEG 2020

Je me mobilise pour ma protection sociale !

À ce jour, les excédents CAMIEG constatés sont de **408M** (125M€ pour les actifs et 283M€ pour les inactifs), avec un excédent par exercice annuel d'environ 29 M€.

Sans évolution des cotisations et des prestations, les excédents cumulés avoisineraient les 755 M€ (229 M€ pour les actifs et 526 M€ pour les inactifs) en 2030, et les 1 233M€ (425M€ pour les actifs et 808M€ pour les inactifs) en 2040.

En 2014, faute d'accord entre organisations syndicales, patronales et la Direction de la Sécurité Sociale (DSS), **le gouvernement a honteusement « pompé » 176 millions d'euros dans les réserves de notre régime CAMIEG.**

Pour la FNME CGT, il est hors de question que la situation de 2014 se reproduise. Ces sommes cotisées par les électriciens et gaziers, actifs et inactifs, doivent leur être dévolues.

La FNME CGT est clairement opposée à la suppression pure et simple de cette cotisation de solidarité. Une éventuelle baisse de cette cotisation financée par les actifs doit s'accompagner d'une baisse de la cotisation des inactifs pour viser l'alignement des cotisations totales actifs et inactifs.

Sur l'amélioration des prestations, il semble qu'enfin une porte s'ouvre.

Sur ce sujet, étant donné, entre autres, les coûts de gestion élevés côté CSM (Couverture supplémentaire maladie), le niveau des taxes, nous souhaitons redonner au régime spécial CAMIEG la priorité sur les remboursements relevant de la Sécurité Sociale, sans pour autant abandonner la couverture CSM qui permet de couvrir des dépenses qui ne sont pas reconues par le Régime Général. Rappelons que **pour rembourser le même euro, il faut cotiser 47% de plus à la CSM qu'à la Camieg !** Sans compter que la cotisation employeurs (avantage en nature) est

Les employeurs souhaitent principalement et rapidement résorber les excédents de la section des actifs par une baisse temporaire importante des cotisations, puis ajuster à la baisse les cotisations, toujours pour la section des actifs, afin de ne plus générer d'excédents. Les employeurs seraient les grands gagnants en bénéficiant de plusieurs dizaines de millions d'euros de baisse de cotisations alors que le gain pour les agents avoisinerait une vingtaine d'euros par mois !

La FNME CGT exige que chaque euro économisé par les employeurs vis-à-vis d'une éventuelle baisse de cotisation revienne intégralement aux agents !

Concernant la « cotisation de solidarité » financée par les actifs à destination des inactifs, les employeurs envisagent sérieusement de la réduire.

comptabilisée dans le revenu imposable !

Les excédents doivent permettre d'améliorer les prestations versées par la CAMIEG sur plusieurs postes de dépenses pour diminuer le reste à charge et le coût global de la couverture santé pour les actifs et les inactifs.

Ceci dégagerait aussi des moyens côté CSM pour limiter la hausse des cotisations ou proposer de nouvelles prestations (Médecines Douces, Psychologie, Implants dentaires...).

Je soussigné.....exige par cette motion :

- Des améliorations de prestations servies par la CAMIEG pour les actifs et les inactifs
- Une baisse des cotisations limitée garantissant l'équilibre financier de la CAMIEG
- Le maintien de la « cotisation de solidarité » et la baisse de la cotisation des inactifs
- Que chaque euro économisé revienne intégralement aux assurés actifs comme inactifs
- Que la couverture supplémentaire propose de nouvelles prestations sans augmentation de coût pour les assurés